

# République Française - Département du Cantal

## Arrondissement de Saint-Flour

### VILLE D'ALLANCHE



### COMMUNE D' ALLANCHE

Séance du vendredi 11 février 2022

Membres en exercice :

14

Date de la convocation: 02 février 2022

Présents : 13

*L'an deux mille vingt-deux et le onze février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 14

Présents : Philippe ROSSEEL, Eric VIALA, Claudine HOUSELLE, Patrick MERAL, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, Alain GRIFFE, Audrey BLANQUET, Jennifer DEVÈZE, Ludovic LEVAIS, Thierry MARSILHAC, Jacqueline BARTHAIRE, Claude PESCHAUD

Pour :14

Représentés: Monsieur Julien THERON par Monsieur Philippe ROSSEEL

Contre : 0

Excusés:

Abstention : 0

Présents non votants :

Secrétaire de séance:  
Madame Audrey  
BLANQUET

Absents:

---

### Objet: Participation au financement du séjour Ski organisé par le Collège Maurice Peschaud - DE\_2022\_005

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le collège Maurice Peschaud d'Allanche organise un séjour Ski au Lioran pour les élèves de 5ème du 7 au 9 mars 2022.

La participation financière demandée aux familles est de 176.26 € par enfant pour le séjour.

Suite à la sollicitation des familles, il est demandé à la commune une participation financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide d'octroyer aux familles des élèves du collège Maurice Peschaud d'Allanche domiciliées sur la commune une subvention de 60.00 € par enfant.

|                                       |
|---------------------------------------|
| RF                                    |
| Sous Préfecture de SAINT FLOUR        |
| Contrôle de légalité                  |
| Date de réception de l'AR: 28/02/2022 |
| 015-211500012-20220211-DE_2022_005-DE |

Pour extrait conforme au registre des délibérations,



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture  
et de sa publication

**Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture**

le : 28/02/2022

publié le :

28/02/2022

|                                       |               |
|---------------------------------------|---------------|
| RF                                    | LE 28/02/2022 |
| Sous Préfecture de SAINT FLOUR        |               |
| Contrôle de légalité                  |               |
| Date de réception de l'AR: 28/02/2022 |               |
| 015-211500012-20220211-DE_2022_005-DE |               |